



# Les Voisins De Panier

Panier de légumes

AMAP association de maintien de l'agriculture paysanne

## CONTRAT D'ENGAGEMENT

L'association a pour but de maintenir les fermes de proximité, pratiquant une agriculture paysanne et durable, en fournissant des légumes de qualité, de saison, variés, écologiquement sains et socialement équitables. Les consommateurs préfinancent une partie des productions et acceptent les aléas auxquels celles-ci sont soumises (et donc l'éventuel report de certaines distributions). En s'engageant par la signature de ce contrat, producteurs et consommateurs dépassent le simple rapport commercial : ils deviennent partenaires. L'AMAP permet à ses adhérents de retrouver des liens avec la terre et de participer à des ateliers pédagogiques sur les fermes des producteurs engagés.

## LES CONTRACTANTS / PARTENAIRES

Le Producteur

**GAEC Le Grand Jardin**

Nicolas Haezebrouck & Camille Guellier  
1394, route de la Roussière  
49770 La Membrolle sur Longuenée

☎ : 06 33 06 85 80

✉ : nicolas@grandjardin.bio

Le Consommateur

NOM : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

☎ : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

☎ : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

☎ : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

## TERME DU CONTRAT

Le présent contrat est établi selon les données ci-dessous : (cochez la case de votre choix)

Panier	Prix unitaire*	Contrat annuel 50 paniers du 4 janvier jusqu'au 19 décembre 2024, pas de distribution le 09/05 Ascension et le 26/12 2024 fin d'année de 1 à 6 chèques maximum	Contrat hiver 30 paniers du 04 /01 au 02/05 et du 03/10 au 19/12/2024 de 1 à 3 chèques maximum	Contrat été * 20 paniers du 16/05 au 26/09/2024 de 1 à 3 chèques maximum
Le petit	13€	<input type="radio"/> 650 €	<input type="radio"/> 390 €	<input type="radio"/> 280 €
Le moyen	18€	<input type="radio"/> 900 €	<input type="radio"/> 540 €	<input type="radio"/> 380 €
Le grand	24€	<input type="radio"/> 1200 €	<input type="radio"/> 720 €	<input type="radio"/> 500€

\*Les paniers des contrats « été » sont majorés d'un euro soit : 14€ ; 19€ ;25€ car les légumes d'été sont plus chers

Dans le principe des AMAP, cette somme sera remise au référent AMAP au moment de l'engagement sous la forme d'un ou plusieurs chèques (1, 2, 3 ou maximum 6 pour le contrat annuel et 3 pour les contrats hiver et été). Le(s) chèque(s) est(sont) libellé(s) à l'ordre du **GAEC Le Grand Jardin** et l'encaissement est réalisé en début de Période.

Il est demandé à chaque adhérent de participer à la mise en place et au rangement d'au moins une distribution dans l'année. Ces distributions sont programmées les Jedis de 18h15 à 19h15.

## RESILIATION /MODIFICATION ou CONTRAT EN COURS D'ANNEE

Entre deux périodes de renouvellement de contrat, une résiliation anticipée du contractant reste possible sous certaines conditions. Dès lors, le remboursement des mensualités restantes sera étudié par les représentants de l'association. **Tout contrat est modifiable en nous prévenant au moins 15 jours avant et prend effet le premier du mois suivant, de même pour un nouveau contrat en cours d'année.**

Pour un démarrage en cours d'année précisez la date de début du contrat et le nombre de semaines restantes.

.. / .. / 2024

Nombre de semaines

## SIGNATURES, précédées de la date et de la mention « Lu et approuvé »

Le producteur Fait le : \_\_ / \_\_ / \_\_

le consommateur

## CONTACTS : les référents consommateurs en charge actuellement de la relation avec le producteur

Yves Bouchet

1 rue de l'Eglise

Pruillé

0683387845

[yves.bouchet5@orange.fr](mailto:yves.bouchet5@orange.fr)

Erwan Flinois

77 rue Charles De Gaulle

La Membrolle/Long.

0695852706

[flinoiserwann@yahoo.fr](mailto:flinoiserwann@yahoo.fr)